



**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS**  
NANTES - SAINT-NAZAIRE - LAROCHE SUR YON

[www.ouestavocats.com](http://www.ouestavocats.com)

SCP DOLLEY - COLLET  
MANDATAIRES JUDICIAIRES  
5, rue Crébillon  
44000 NANTES

Cabinet de NANTES:  
14 rue Crébillon  
BP 42313  
44023 NANTES CEDEX 1  
Case Palais : 32/33

Cabinet de SAINT-NAZAIRE  
22, rue Vincent Auriol  
BP177 - 44613 ST-NAZAIRE

Cabinet de LA ROCHE SUR  
YON  
Immeuble le Boston  
20 rue Benjamin Franklin  
Les Petites Bazinières  
85 000 LA ROCHE SUR YON

Numéros uniques  
Tél. 02 40 44 39 00  
Fax: 02 40 69 87 97

Patrick LE TERTRE  
Cyril DUBREIL  
Mathilde LANNEAU-SEBERT  
Amaury EMERIAU

Avocats associés

Alicia PLA  
Julie SUPIOT  
François-Xavier BOUDY  
Avocats

En cabinet groupé avec  
Sébastien GRANDJEAN  
Avocat

Avocats Honoraires  
René JAFFRE (ancien Bâtonnier)  
Alain SANTERRE (ancien Bâtonnier)  
Didier TOULZA  
Nicolas CHAPUT  
Monique PIBOT (Ancien Bâtonnier)



Capital Social: 172.685,72 €  
RCS NANTES D 786 012 765

Membre d'une Association agréée.  
Le règlement par chèque est accepté.

Par courrier électronique : [scp-dolley@wanadoo.fr](mailto:scp-dolley@wanadoo.fr)

Nantes, le 23 septembre 2020

Secrétariat de Me Cyril DUBREIL  
Téléphone : 02 40 44 39 00  
**Email : [o.jobert@ouestavocats.com](mailto:o.jobert@ouestavocats.com)**  
Email direct : [c.dubreil@ouestavocats.com](mailto:c.dubreil@ouestavocats.com)

AFF : CA 49/MOBILUM SARL  
N/REF : CD18N367-CD/AME

Mon Cher Maître,

Je reviens vers vous dans le cadre du dossier cité en référence, dans lequel vous avez été désigné commissaire à l'exécution du plan de la S.A.R.L. MOBILUM.

Vous trouverez en premier lieu la copie du courrier que j'adresse ce jour au Tribunal, indiquant que la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, ma cliente, se désiste de sa demande de fixation de créance, puisque comme vous l'indiquiez justement, ses créances ont été admises au fond par le Tribunal de Commerce de NANTES.

Par ailleurs, ma Cliente m'indique que le Tribunal de Commerce de NANTES a prononcé le 16 septembre dernier un jugement modifiant le plan de redressement dont elle n'a pas été destinataire.

Vous serait-il possible de m'en adresser une copie ?

Vous en remerciant par avant et restant à votre disposition.

Je vous prie de croire, Mon Cher Maître, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Cyril DUBREIL